



Refus d'avoir et demande de remboursement

Par **baboucha**, le **30/11/2009** à **20:42**

Bonjour,rnJ'ai acheté un vêtement à mon fils qui s'est averé court, alors je suis retournée au magasin pour l'echangeur mais l'article n'existait plus dans la taille souhaitée,alors j'ai demandé à être remboursée mais le vendeur a refusé en me proposant un avoir valable deux mois,chose que j'ai refusé.rnApparemment s'était affiché mais dans un endroit assez discret.rnJ'ai refusé par pricipel'avoir car je considère que c'est une arnaque.rnDois-je insister pour me faire remboursser? Et sur qu'elle loi me baser .rnMerci

Par **Patricia**, le **30/11/2009** à **22:35**

Bonsoir,rnrnDans votre cas, ce n'est pas de l'arnaque. C'est vous même qui êtes revenuernsur votre achat pour une erreur de taille.rnLe vendeur ou magasin n'est pas dans ses torts et n'est fautif en rien (marchandise défectueuse, livrée hors délai...).rnQu'il vous propose un avoir pour un autre achat ultérieur de la même valeur rnest tout à fait légal.rnrnDirection Générale de la Conso et de la Répression des Fraudes
:rnhttp://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/fiches_pratiques/fiches/acompte_arrhes.htm

Par **baboucha**, le **30/11/2009** à **22:40**

BonsoirrnrnMerci d'avoir répondu si vite